

Madame, Monsieur le Maire

Tillé, le 15/03/2021

Objet : programmation des travaux 2022

Madame, Monsieur le Maire,

Le SE60 et Enedis ont signé un nouveau contrat de concession relatif à la distribution d'énergie électrique le 19 décembre 2019.

Une des dispositions de ce contrat porte sur l'amélioration de la coordination de la planification des travaux à réaliser sur les réseaux d'électricité en lien avec les travaux des collectivités.

Compte tenu de la multitude d'intervenants sur les chantiers (Orange, SMOTHD, Conseil Départemental...), et des raisons techniques et budgétaires, il est difficile de réaliser des travaux à la « demande » et « au fil de l'eau ».

Il est donc nécessaire de les programmer de façon pluriannuelle.

Suite au recensement fait en fin d'année 2020 et à l'important nombre de projets soumis par vos collectivités, l'établissement de la programmation 2021 est complète.

De fait, nous souhaitons désormais connaître **vos projets de travaux de mise en souterrain de réseaux et d'éclairage public pour l'année 2022.**

Vous trouverez ci-joint les fiches d'appel à projets sur les travaux de mise en souterrain et d'éclairage public à nous retourner **avant le 30/04/2021.**

Pour les dossiers existants au SE60, les délibérations devront être fournies avant le 30/06/2021.

Par ailleurs, le contrat de concession prévoit toujours une contribution d'Enedis de 40% à l'enfouissement des réseaux électriques conditionnée à la suppression de fils nus sur la programmation de l'année.

Ceci nécessite une plus grande anticipation des travaux pour optimiser les financements.

Conscient des difficultés financières liées au contexte particulier dû à la COVID-19, j'ai le plaisir de vous annoncer que le SE60, lors de son Bureau du 30 juin 2020, a revu son barème d'aides aux travaux, qui vous est plus favorable.

Votre chargé d'affaires est à votre disposition pour le présenter.

Je vous rappelle en outre que sans délibération et inscription financière le dossier ne pourra pas être définitivement inscrit.

La campagne de recensement pour vos projets de travaux pour l'année 2023 vous sera envoyée sur le 1^{er} trimestre 2022.

En vous souhaitant bonne réception de ces nouvelles dispositions, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du SE60



Eric GUERIN